

MOZAIC BASKET CHALLENGE cadet-te-s CREDIT AGRICOLE

adopté par le Comité Directeur du 20 mai 2010

Art. 1 - Sous l'égide du Comité de Basketball du Maine et Loire, le Crédit Agricole Anjou-Maine organise une épreuve dite :
« MOZAIC BASKET CHALLENGE CADET CREDIT AGRICOLE »

Art. 2 - Ce Challenge récompensera les équipes de Maine et Loire « cadet-te-s qui évoluent dans le championnat départemental.

Art. 3 - La recherche de la meilleure performance (exploit) se fera sur 7 journées. Le jury composé de 4 membres proposera 5 résultats sur chacune des journées ciblées.

L'addition des résultats retiendra 3 équipes par journée

Sur chaque journée intermédiaire, les points seront attribués de la sorte :

1^{er} → 10 points

2^{ème} → 6 points

3^{ème} → 2 points

En cas d'égalité de deux équipes, la plus mal classée sera retenue.

Art. 4 - DATES RETENUES POUR LA SAISON 2010-2011

<u>1^{ère} phase :</u>	24.10.2010	<u>2^{ème}-3^{ème} phase :</u>	06.02.2011
	21.11.2010		13.02.2011
	28.11.2010		03.04.2011
			01.05.2011

Art. 5 – Les résultats pris en compte sont ceux des feuilles de marques arrivées au Comité du Maine et Loire au plus tard le mardi suivant la compétition, à l'exclusion des résultats entachés d'actes d'anti-jeu, fautes techniques ou disqualifiantes, ou incidents suivis de rapports.

Art. 6 - L'addition des points des journées intermédiaires, donnera le classement général final du « Mozaïc Basket Challenge Cadet-te Crédit Agricole ».

En cas d'égalité au classement final, c'est l'équipe évoluant dans la division la plus basse qui sera retenue. En cas de nouvelle égalité, l'équipe la plus mal classée au classement dans la division sera retenue.

Art. 7 - Le classement général récompensera 3 équipes masculines et 3 équipes féminines à la soirée finale du MOZAIC BASKET CHALLENGE SENIOR – CADET CREDIT AGRICOLE.

Art. 8 - Le premier groupement sportif en cadet-te recevra :

- 4 ballons T6 ou T7
- 1 panneau minibasket
- + les récompenses du Crédit Agricole

Les 2^{ème} et 3^{ème} club M - F recevront les récompenses prévues par le Crédit Agricole.

Art. 9 - Les cas non prévus par les articles précédents seront tranchés, sans appel, par le Comité d'organisation du CREDIT AGRICOLE ANJOU-MAINE et du COMITE DE BASKETBALL DU MAINE ET LOIRE.

Roselyne BIENVENU
Présidente

Handwritten signature of Roselyne Bienvenu in black ink, consisting of a stylized 'R' and 'B' followed by a horizontal line.

Jean-Paul MARTIN
Secrétaire Général

Handwritten signature of Jean-Paul Martin in black ink, featuring a stylized 'J' and 'M' with a horizontal line.